

CONSEIL SYNDICAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00 minutes
Salle Espace Fontaine - Argentan

Quorum : 13

Présents :

Mme BALLON Michèle, M. BISSON Jean-Marc, Mme BOUDET Jeanne-Marie, Mme CHESNEL Valérie, M. GAUDIN Sylvain, M. GRANDSIRE Gérard, Mme GUYOT Jeannine, M. LADAME Julian, M. LE MENAHÈS Xavier, M. LEMANCEL Dominique, Mme LEPELIER Marie-Cécile, M. MELOT Michel, M. MONNIER Jean-Pierre, M. PORTIER Jean-Yves

Procurations :

Mme BELHACHE Alexandra donne pouvoir à Mme BALLON Michèle, M. COUPRIT Pierre donne pouvoir à M. PORTIER Jean-Yves, Mme MICHEL Clothilde donne pouvoir à M. LADAME Julian

Absents :

M. BEAUFRERE Sébastien, M. BELLANGER Patrick, M. CORREYEUR Pierre, Mme DUPONT Cécile, M. HUREL Thierry, M. MADEC Boris, Mme MONTEGGIA Martine

Excusés :

Mme BELHACHE Alexandra, M. COUPRIT Pierre, M. FRENEHARD Guy, Mme MICHEL Clothilde

Secrétaire de séance : M. LADAME Julian

Président de séance : M. PORTIER Jean-Yves

M. PORTIER Jean-Yves, Président, ouvre la séance à 18 H 04.

1 - Élection d'un(e) Secrétaire de Séance :

Monsieur LADAME Julian est nommé secrétaire de la séance.

2 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Syndical du 21/02/2023 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 21 février 2023 ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

3 - Lancement Marché PPRB 2023 :

Érosion Ruissellement :

- marché pour la réalisation des travaux d'hydraulique douce

- durée du marché : 12 mois renouvelable 2 fois

- allotissement :

* Lot 1 - Terrassement : Création de talus et aménagements complémentaires

* Lot 2 - Plantations : Fourniture et mise en place de plantations bocagères

* Lot 3 - Clôtures : Fourniture et mise en place de clôtures

- Montants maximum annuels en H.T. :

- * Lot 1 - Terrassement : 50 000 €uros
- * Lot 2 - Plantations : 150 000 €uros
- * Lot 3 - Clôtures : 60 000 €uros

- Publication et Publicité :

- * Publication sur le profil acheteur SYNAPSE du SyMOA
- * Publicité dans un journal d'annonces légales (via Médialex)
- * Date Limite des Réponses : **2 juin 2023 à 16 H 00**

- Ouverture des plis :

par le technicien en charge, pré-tri pour vérifier l'acceptabilité des offres, réalisation d'une première analyse comparative des candidatures puis présentation de l'ensemble des candidatures en bureau.

- Notation et Analyse des Offres :

- * Note Prix / 45
- * Note Technique / 50
- * Note Environnement / 5

- **Choix du Candidat en Conseil Syndical**

dans l'idéal fin juin / début juillet 2023 pour notification aux candidats au début de l'été (commandes des plants...).

Monsieur le Président vous demande de délibérer sur ce marché.

Délibération 2023-07 :

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** le lancement du marché PPRB 2023 tel qu'il est présenté ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à l'établissement dudit marché

4 - Lancement Marché PPRE 2023/2024 :

- Marché pour la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau :

- * Restauration de la Végétation
- * Mise en défend des berges (lutte contre le piétinement du bétail)
- * Restauration des Berges (techniques de génie végétal)

- Durée du marché : 12 mois renouvelable 1 fois

- Allotissement :

- * Lot 1 - Restauration de la Végétation : traitement de la ripisylve et des berges, interventions sur les encombres
- * Lot 2 - Aménagement : installation d'abreuvoirs et de clôtures, aménagement de points de franchissement, restauration de berge

- Montants minimum et maximum annuels en H.T. :

- * Lot 1 - Végétation
 - + montant annuel minimum 0 €
 - + montant annuel maximum 50 000 €

* Lot 2 - Aménagement :	
+ montant annuel minimum	25 000 €
+ montant annuel maximum	160 000 €

- Publication et Publicité :

- * Publication sur le profil acheteur SYNAPSE du SyMOA
- * Publicité dans un journal d'annonces légales (via Médialex)
- * Date Limite des Réponses : **2 juin 2023 à 16 H 00**

- Ouverture des plis :

par le technicien en charge, pré-tri pour vérifier l'acceptabilité des offres, réalisation d'une première analyse comparative des candidatures puis présentation de l'ensemble des candidatures en bureau.

- Notation et Analyse des Offres :

- * Note Prix / 40
- * Note Technique / 45
- * Note Environnement / 15

- **Choix du Candidat en Conseil Syndical**

dans l'idéal fin juin / début juillet 2023 pour notification aux candidats au début de l'été (début des travaux en septembre 2023)

Monsieur le Président vous demande de délibérer sur ce marché.

Délibération 2023-08 :

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** le lancement du marché PPRE 2023/2024 tel qu'il est présenté ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à l'établissement dudit marché

5 - Marché Étude de Prestation Intellectuelle pour la Restauration de la Continuité Écologique Moulin de Sérans :

Étude de Restauration de la Continuité Écologique au Droit du Moulin de Sérans sur la Commune d'Écouché les Vallées (61)

- Marché public de prestations intellectuelles selon une procédure adaptée
- Marché non alloti découpé en tranches
- Montants Minimums et maximums : non définis
- Tranche Ferme :

* **Phase 1** : Étude Préliminaire de Faisabilité (état initial, expertise et diagnostic de l'existant et études d'esquisses)

- Tranches Optionnelles :

- * **TO 1** :
 - + Phase 2 : Conception pour chaque ouvrage de l'avant-projet (AVP) pour le scénario retenu
 - + Phase 3 : Conception du Projet (PRO)
 - Mission connexe : Études géotechniques (G1 et G2)

- * **TO 2** :
 - + Procédures Administratives

* **TO 3 :**
+ Assistance à la passation du ou des contrats d'études complémentaires (ACT)

* **TO 4 :**
+ Coordination et Suivi des Travaux (EXE, DET, AOR)

- Création d'un COPIL de suivi de l'étude se réunissant à la fin de chaque étape

- **Membres du COPIL :**

- * le SyMOA
- * les propriétaires
- * les financeurs (AESN, Région)
- * l'OFB (Office Français de la Biodiversité)
- * la DDT
- * la FOPPMA (Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique etc...

- Durée du Marché : 24 mois

*Tranche Ferme :
+ **Phase 1 :** Étude Préliminaire de Faisabilité 4 mois

*Tranches Optionnelles :

+ **TO 1 :**
° Phase 2 : Conception pour chaque ouvrage de l'avant-projet 3 mois
° Phase 3 : Conception du Projet (PRO) 2 mois
° Mission connexe : Études géotechniques (G1 et G2) 1 mois

+ **TO 2 :**
° Procédures Administratives 1 mois

+ **TO 3 :**
° Assistance à la passation du ou des contrats d'études complémentaires (ACT) 2 mois

+ **TO 4 :**
° Coordination et Suivi des Travaux (EXE, DET, AOR) 11 mois

- Délai : jusqu'à 6 mois après attribution

- Publication et Publicité :

- * Publication sur le profil acheteur SYNAPSE du SyMOA
- * Publicité dans un journal d'annonces légales (via Médialex)
- * Date Limite des Réponses : 3 mois après parution de la publication
- * **Dans l'idéal, la publication du marché devrait être réalisée avant fin juin 2023**

- Ouverture des plis :

par le technicien en charge, pré-tri pour vérifier l'acceptabilité des offres, réalisation d'une première analyse comparative des candidatures puis présentation de l'ensemble des candidatures en bureau.

- Notation et Analyse des Offres :

- * Note Prix / 40
- * Note Technique / 50
- * Note Délai / 10

- **Choix du Candidat en Conseil Syndical**

selon date du prochain Conseil Syndical, le choix serait envisageable pour la fin du mois de septembre 2023.

Ce marché n'étant qu'à l'état de projet (il manque quelques pièces), il a été présenté pour information et sera soumis à délibération lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

6 - Plan de Financement Travaux 2023 / 2024 :

- Changement des modalités Région pour le financement des postes à compter de 2023
- Possibilité de demander une subvention via le dispositif IDEE Action "Patrimoine Naturel"
- **Éligibilité des projets :**

montant minimum des travaux 200 000 €uros + montant d'aide FEADER minimum 30 000 €uros

	Budget annuel	AESN	Région / FEADER
PPRE - cours d'eau	180 000 €	70 %	10 %
PPRCE - Petite Continuité	90 000 €	80 %	20 %
PPRB - Erosion Ruissellement	160 000 €	80 %	20 %
Restauration berges de l'Orne (embâcles)	5 000 €	40 %	40 %
Etude prochain PPRE (déjà lancée)		80 %	
Etude RCE Orne (à venir)		80 %	20 %
Animation 3 ETP techniciens		50 % + 8 000 € / ETP	30 %

Monsieur le Président vous demande de délibérer sur ce plan de financement.

Délibération 2023-09 :

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023

7 - Participation des Riverains :

Certaines CDC ont levé la taxe GEMAPI.

Lorsque cette taxe est levée, la participation ne peut plus être sollicitée aux riverains.

Par souci d'équité entre les riverains et les intercommunalités adhérentes, il est proposé de supprimer toute participation des riverains sur l'ensemble des actions et du territoire du SyMOA.

Monsieur le Président vous demande de débattre et délibérer sur cette proposition qui annulera toutes les délibérations antérieures prises à ce sujet.

Délibération 2023-10 :

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** la suppression de la participation des riverains sur l'ensemble des actions et du territoire du SyMOA dès maintenant
- **DIT** que la présente délibération annule toutes les délibérations antérieures prises à ce sujet

8 - Avenant Marché Petite Continuité :

Actuellement, des passerelles bois ou bois/métal sont installées.

Une nouvelle possibilité s'offre en l'utilisation de préfabriqué béton.

Un avenant au marché est souhaité en demandant l'ajout de passerelles béton avec les différentes classes de taille.

Monsieur le Président vous demande de statuer sur cette demande.

Délibération 2023-11 :

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** qu'un avenant soit établi au marché Petite Continuité actuellement en cours en demandant l'ajout de passerelles béton avec les différentes classes de taille
- **CHARGE** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à l'établissement dudit avenant

9 - Questions Diverses :

- Date du Prochain Conseil Syndical :

Le prochain Conseil Syndical se tiendra le mardi 4 juillet 2023 à 18 H 00.

- Stagiaire :

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical qu'une stagiaire, Mme Kelly COTTON, est arrivée au sein du SyMOA le 27 mars 2023 et sera présente jusqu'au 1er septembre 2023.

Mme COTTON Kelly est supervisée par Mme NEVEU Élise, Coordinatrice.

Elle sera en charge du diagnostic parcellaire, notamment sur la Commune de Lougé sur Maire.

- Réunions d'Information des 11 et 12 avril 2023 :

Mme NEVEU Élise, Coordinatrice, indique que deux réunions d'informations se sont déroulées les 11 et 12 avril 2023 avec les riverains pouvant être concernés par les travaux envisagés par le SyMOA.

Ces réunions étaient assez denses et les personnes présentes ont bien participé. Beaucoup de questions ont été posées.

- Visite de terrain pour voir des aménagements effectués par le SyMOA :

Deux dates seront proposées par Mme NEVEU Élise, Coordinatrice, afin que les élus visitent des aménagements qui ont été effectués par le SyMOA.

Ces visites se dérouleront dans la région de Boucé.

Un goûter est prévu à Saint Martin l'Aiguillon.

- Intervention de Mme CHESNEL Valérie :

Madame CHESNEL Valérie tient à féliciter la nouvelle équipe qui est en place au SyMOA et précise qu'elle sait pourquoi elle est élue au sein du Syndicat.

Madame CHESNEL Valérie indique également qu'il est "facile" de dire lorsque les choses ne vont pas, elle précise qu'il faut savoir dire lorsque l'activité se porte bien.

Fin de Séance : 19 H 20